

Commune mixte de Fahy

Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

Début de l'assemblée	20h00
Fin de l'assemblée	21h50

L'assemblée communale, dûment convoquée par le Journal officiel de la République et Canton du Jura 14 novembre 2024 et par un tout-ménage distribué le 18 novembre, s'est réunie ce jour sous la présidence de M. Jean-Philippe Aeschbacher pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2024
2. Adopter le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité
3. Budget 2025 :
 - a) Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts :
 - 825'000.- TTC pour l'acquisition de 4 maisons mitoyennes, parcelle n° 602 du ban de Fahy
 - 25'000.- TTC pour la pose de stores électriques dans la halle polyvalente
 - 25'000.- TTC pour le traitement UV de la source de Libécourt
 - b) Adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2025
4. Divers et imprévus

Convoquée et annoncée dans les temps légaux et dans la forme usuelle, M. le Président déclare ouverte la présente assemblée **en présence de 46 ayants-droits**. Il souhaite une cordiale bienvenue aux habitantes et habitants.

Excusés : Mme Elisa Mougin.

En l'absence de Mme Mougin, Mme Stéphanie Lepore est nommée secrétaire.

Sont nommés scrutateurs : M. Houlmann Pascal et M. Rose Roland

No	Sujet
1.	<p>Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée</p> <p>Le procès-verbal de la dernière assemblée a pu être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal www.fahy.ch. Il n'a jusque-là donné lieu à aucune observation.</p> <p>M. le président ouvre la discussion. En l'absence de question, il passe au vote.</p> <p>Au vote et à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.</p>
2.	<p>Adopter le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité</p> <p>Le règlement a été déposé publiquement 20 jours avant l'assemblée et le sera 20 jours après au Secrétariat communal, où il peut être consulté.</p> <p>M. Michel Périat, conseiller communal, est rapporteur de cet objet. Il présente les aspects du nouveau règlement (annexe 1).</p> <p>M. le Président ouvre la discussion.</p> <p>[Madame XXX demande si il y un autre choix proposé ?</p> <p>M. Périat répond que pour le contribuable cela ne change rien c'est la répartition qui change.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.</p>

Commune mixte de Fahy

	<p>Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité :</p> <p>Vote : 42 oui 0 non 4 abstentions</p>
3.	<p>Budget 2025</p> <ul style="list-style-type: none">- Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts :- 825'000.- TTC pour l'acquisition de 4 maisons mitoyennes, parcelle n° 602 du ban de Fahy- 25'000.- TTC pour la pose de stores électriques dans la halle polyvalente- 25'000.- TTC pour le traitement UV de la source de Libécourt <p>Acquisition de 4 maisons mitoyennes, parcelle n° 602 du ban de Fahy</p> <p>M. Theubet, conseiller communal, est rapporteur de cet objet. Il présente le projet et le bien immobilier. M. Christinaz, maire, poursuit pour l'aspect financier (voir annexe 2)</p> <p>M. le Président ouvre la discussion.</p> <p>[M. XXX demande si il y été fait des demandes d'offre globale pour l'éventuelle remplacement du chauffage, des électroménagers, des joints de fenêtre et autre... il s'inquiète aussi de l'état des maisons car elles sont inhabitées depuis 4 an. Il y a eu des rénovations faites, quand et quoi ? De plus le rapport CECB et le contrôle électrique ont-ils été fait ?</p> <p>Est-il aussi prévu de mettre des compteurs séparatifs pour le chauffage, l'eau ?</p> <p>Lionel leur répond que les maisons ont été entretenu et que les chaudières sont récentes et que le matériel utilisé est du matériel de qualité donc il ne devrait pas y avoir de surprise. Mais qu'il est clair qu'en cas d'acceptation des demandes plus précises seront faites et les rapports demandés</p> <p>Mme XXX demande le prix de la location et le financement ?</p> <p>M. Theubet Lionel lui explique le calcule approximatif effectuer pour les charges et lui répond que le prix sera de Fr. 1'300.—et Fr. 130.— pour les charges.</p> <p>M. XXX relève le fait que si le but est de faire venir de nouveaux habitants et qu'il y a des amateurs à plus chère pourquoi pas leur laissé, le résultat serait le même.</p> <p>Il lui est répondu que l'acquisition est un plus pour la commune et que cela augmente son patrimoine financier.</p> <p>A la demande de M. XXX sur l'année de construction des maison M. XXX répond 1985-1986.</p> <p>Différents membres de l'assemblée tel que M. XXX, M. YYY, Mme XXX, M. ZZZ, trouvent que le dossier comporte des lacunes et mal ficelé.</p> <p>Il serait peut-être bien de prendre le temps et de bien poser les choses avant de se lancer.</p> <p>M. Christinaz Philippe précise que dans tous les cas il y a un délai de « garanti » de 2 ans que si il y a des défauts cachés ou autre le vente peut être annulée.</p> <p>M. Schütz Louis relève aussi que l'on parle d'une acquisition d'un bien et qu'il faut savoir aussi prendre des risques, que c'est un investissement qui ne peut qu'être positif pour la commune. Que toutes les préoccupations pour les éventuelles réparations ou travaux à faire sont une discussion du futur et que dans tous les cas les choses seront bien étudiées avant la signature.</p> <p>Les douanes nous laissent prioritaire sur ce projet et il faut quand même être aussi conscient que nous achetons un bien à la confédération et que nous devons je pense leur faire confiance sur le fond.</p> <p>M. XXX demande qui va gérer les bâtiments ? et serait positif à ce que cela soit une commission plutôt qu'une gérance. Différente personne de l'assemblée tel que Mme XXX, Mme YYY, abonde dans son sens.</p>

Commune mixte de Fahy

M. Schütz répond que cela sera mis en discussion prochainement et que lui aussi serait pour une commission.

Mme XXX demande ce qu'il en est des autres projets de la commune ?

M. Christinaz lui répond que les autres projets (école) ne sont pas oubliés mais il n'est pas possible de tout faire en même temps. L'achat des maisons est un investissement à moindre frais comparé aux transformations qui coutent beaucoup.

M. XXX demande si il y a des demandes pour des locations à Fahy ?

M. Theubet Lionel lui répond que oui nous avons régulièrement des demandes.

Mme XXX relève le fait que de laissé ses maisons vide plus longtemps ne seraient une grande perte.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve le crédit d'investissement pour l'acquisition du bien-fonds.

36 oui

7 non

3 abstentions

Pose de stores électriques dans la halle polyvalente

M. Theubet, conseiller communal, est rapporteur de cet objet. Il présente le projet.

Suite à la demande de différentes sociétés l'investissement paraît justifié étant donné que les sociétés sont locataire depuis des années de la salle

Les devis ont été demandé et l'investissement est estimé à Fr. 25'000.--

M. le Président ouvre la discussion.

[M. XXX demande si ce sont des stores toiles ou autres ?

M. Theubet Lionel lui répond que ce seront des stores toiles.

M. XXX demande si ils seront installé sur la totalité des vitrages ? et si ils seront installés avant la fête de la Gym.

La réponse est oui pour la première question et on va faire notre possible pour la deuxième.

Mme XXX demande pourquoi en extérieur ?

M. Theubet lui répond qu'en intérieur avec les différents jeux de balle ou autre cela pourrait être dangereux et abimé les stores rapidement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve le crédit d'investissement pour la pose de Store électrique dans la halle polyvalente.

37 oui

4 non

5 abstentions

Traitement UV de la source de Libécourt

Commune mixte de Fahy

	<p>M. Schütz, conseiller communal, est rapporteur de cet objet. Il présente le projet.</p> <p>Traitement de l'eau par UV plutôt que par produit chimique (chlore). L'investissement de base est de Fr. 25'000.—mais après on aurait plus les frais de traitement d'eau, d'achat des produits ou autre. Il y aurait que les ampoules à changer et une ampoule coute env. 450.—</p> <p>M. le Président ouvre la discussion.</p> <p>Mme XXX demande la durée de vie d'une ampoule ?</p> <p>M. Schütz dit env. 10 ans.</p> <p>M. XXX demande si les problèmes de turbinité lors de grandes eaux ont été résolu ?</p> <p>M. Schütz précise que toutes les conduites ont été purgées et qu'apparemment le problème est résolu.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.</p> <p>Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve le crédit d'investissement pour le traitement UV de la source de Libécourt 47 oui 0 non 0 abstention</p> <p>2- Adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2025</p> <p>Mme Lepore, receveuse communale, est rapporteuse de cet objet. Elle présente le budget (voir annexe 3). M. Christinaz, maire, procède à la lecture des taxes communales 2025.</p> <p>M. le Président ouvre la discussion. [Mme XXX demande à quoi correspond les Fr. 130'000.—mis au budget pour le social.</p> <p>Mme Lepore Stéphanie lui répond qu'il s'agit de la part que la commune doit payer au Canton pour la répartition des charges sociales après déduction des cas connus à la commune,....]</p> <p>La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.</p> <p>Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve le budget 2025 et les taxes y relatives.</p> <p>47 oui 0 non 0 abstention</p>
3.	<p>Divers</p> <p>La parole est donnée à M. le maire pour inciter les gens à aller à la séance d'informations (séance de rénovation de Stockmar.</p> <p>Remercie aussi Mme Houlmann et Mme Lepore pour l'initiative des fenêtres de l'avent qui est un grand succès malgré le scepticisme du début.</p> <p>M. XXX trouve dommage que la commune laisse toujours paraître Fahy comme une commune de « vieux » alors qu'en regardant autour de lui à l'assemblée il y a quand même des gens de tout âge.</p>

Commune mixte de Fahy

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les participants et lève la séance. Un apéritif est prévu.
--

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président

Jean-Philippe Aeschbacher

La Secrétaire

Stéphanie Lepore

Commune mixte de Fahy

Assemblée communale du 9 décembre 2024

Annexe 1

Perception de redevances sur l'électricité pour le canton et les communes

Le règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2026. C'est une **mise en application de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEI)**. La LAEI fixe les conditions de prélèvement de redevances sur l'électricité. Elle autorise le canton à prélever une redevance à vocation énergétique entre 0,1 et 0,3 ct/kWh. La redevance financera exclusivement des mesures de soutien aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie. Le Gouvernement a fixé sa quotité à 0,2 ct/kWh. Elle sera perçue dès 2025.

Contrairement au Canton, **les communes perçoivent déjà une redevance sur l'électricité. Les redevances communales sont facturées à 1,5 ct/kWh**. Ce montant est inscrit sur la facture et il est aujourd'hui plafonné à Fr. 300.-/année. Les grands consommateurs d'électricité sont pour l'instant avantagés. Avec la LAEI, les communes pourront prélever deux taxes sur l'électricité : **une redevance pour l'utilisation du domaine public et une redevance à vocation énergétique**. Aucune autre redevance ne pourra être prélevée. La redevance pour l'utilisation du domaine public est fixée par la commune entre 0 et 0,7 ct/kWh. Non affectée, elle alimente le budget général de la commune. La redevance à vocation énergétique est fixée par la commune entre 0 et 1 ct/kWh. Son produit alimente un fonds à vocation énergétique. **Pour prélever ces redevances, les communes doivent adopter un règlement communal. Le montant des redevances ne sera plus plafonné.**

La redevance pour l'utilisation du domaine public sera au maximum de 0.7 centime par kWh et la redevance à vocation énergétique sera au maximum de 1 centime par kWh.

Le règlement prévoit des tarifs maximums, ce qui permettra aux Autorités de revoir le montant des taxes chaque année au moment de l'établissement du budget.

La commune de Fahy suit la volonté du SIDP d'harmoniser les tarifs pour toute les communes d'Ajoie. **La redevance pour l'utilisation du domaine public sera fixée par la commune à 0,7 ct/kWh. Non affectée, elle alimente le budget général de la commune. La redevance à vocation énergétique est fixée par la commune à 0,8 ct/kWh. Son produit alimente un fonds à vocation énergétique.**

Commune mixte de Fahy

Assemblée communale du 9 décembre 2024

Annexe 2



1



2



Contexte

- ▶ La Confédération souhaite mettre en vente ces maisons car elle n'en a plus l'utilité.

Un besoin de logements attractifs à Fahy

La commune de Fahy souhaite accueillir des familles, des jeunes actifs ou des jeunes retraités souhaitant s'établir dans un cadre paisible.

Valorisation du patrimoine local

Ces quatre maisons mitoyennes, bien situées et disposant d'un fort potentiel locatif, offrent une opportunité unique pour renforcer l'attractivité de notre commune tout en pérennisant un revenu immobilier.

3

Description des maisons

Les 4 maisons d'une surface de 90m² sont identiques et disposent d'un sous-sol partagé avec un accès individuel à chaque logement.

SOUS-SOL COMMUN

- Un abri
- Un passage
- Un espace bricolage
- Une lessiverie
- Une pièce pour l'étendage
- Un local citerne
- Quatre caves individuelles
- Quatre accès individuels depuis les maisons



4

Description des maisons

REZ-DE-CHAUSSEE

- Un garage pour un véhicule
- Une entrée
- Un hall de distribution
- Un WC/lavabo
- Une cuisine habitable
- Une salle à manger ouverte sur un vaste salon



5

Description des maisons

1^{er} ÉTAGE

- 1 chambre parentale
- 1 chambre
- 1 chambre d'enfant
- 1 salle de bain

COMBLES

- 1 grenier



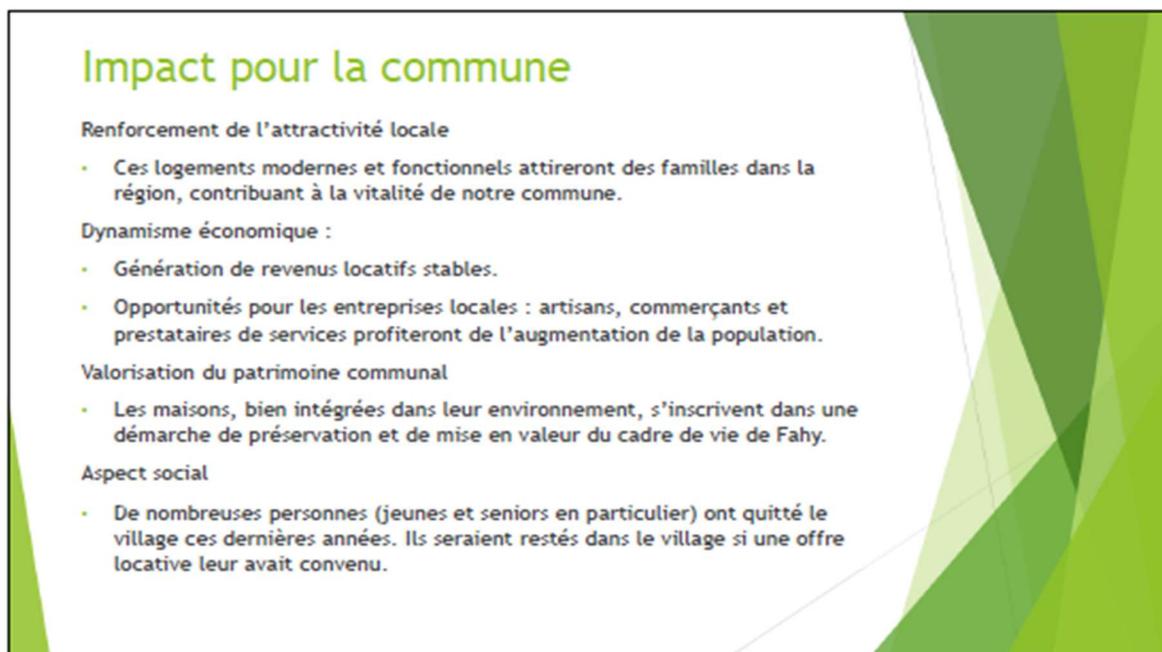
6



Description des maisons

- ▶ Surface nette : 360m²
- ▶ Jardin : 2'198m² à partager entre les locataires
- ▶ Stationnement : chaque maison dispose de son garage privé. Il y a aussi 8 places de parking extérieures
- ▶ Les maisons sont dans un très bon état général et ne nécessitent pas de gros travaux pour être louées. Des travaux de rafraîchissement (peinture) sont prévus
- ▶ La construction est de très bonne facture. Les aménagements ont été fait avec des matériaux de bonne qualité

7



Impact pour la commune

Renforcement de l'attractivité locale

- Ces logements modernes et fonctionnels attireront des familles dans la région, contribuant à la vitalité de notre commune.

Dynamisme économique :

- Génération de revenus locatifs stables.
- Opportunités pour les entreprises locales : artisans, commerçants et prestataires de services profiteront de l'augmentation de la population.

Valorisation du patrimoine communal

- Les maisons, bien intégrées dans leur environnement, s'inscrivent dans une démarche de préservation et de mise en valeur du cadre de vie de Fahy.

Aspect social

- De nombreuses personnes (jeunes et seniors en particulier) ont quitté le village ces dernières années. Ils seraient restés dans le village si une offre locative leur avait convenu.

8

Aspects financiers

- ▶ Il est prévu de confier la gestion locative à une gérance. Cela représente un coût mais permettra de gérer de manière professionnelle les changements de locataires, l'entretien courant etc..
- ▶ Les frais d'assurance sont à estimer. Il est prévu des travaux de rafraîchissements pour 9'500.- (peinture, etc..).
- ▶ Intérêts et amortissement bancaire (taux au 26.11.2024)

Conditions du jour	Dettes	Taux	Int. et amort.	Annuel	Mensuel
Taux fixe 5 ans valable ce jour	800 000.00	1.44%	11 520.00		
Amortissement		1.00%	8 000.00	19 520.00	1 626.66

- ▶ Patrimoine financier - pas d'amortissement dans MCH2.
- ▶ Les autorités communales prévoient de louer les maisons entre 1'300.- et 1'500.- par mois. Cela représente entre 60'000.- et 70'000.- de revenus.

9

Prochaines étapes

- ▶ La confédération a accepté l'offre de la commune, malgré une autre offre plus élevée. Avec l'accord de l'assemblée communale, le projet pourra aller de l'avant.
- ▶ Le service des communes devra approuver le crédit. Le délégué aux affaires communales, M. Riat, a déjà donné son accord de principe et encourage la commune à investir dans ce sens.
- ▶ Le crédit pourra ensuite être conclu à la banque. La banque Raiffeisen de Fahy soutient les autorités dans ce projet.
- ▶ Avec les travaux de rafraîchissement prévus, les premiers locataires pourraient prendre possession des lieux avant l'été.

10



Questions ?

Commune mixte de Fahy

Assemblée communale du 9 décembre 2024

Annexe 3



1

Administration générale

Compte de Fonctionnement	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale						
011 Législatif	3220.00		3020.00		3705.85	
012 Exécutif	27750.00		27250.00		21995.55	
022 Services généraux	142173.00	1'150.00	155848.00	1'150.00	152299.70	1'089.60
0 Total Administration générale	173143.00	1'150.00	186118.00	1'150.00	178000.90	1'089.60

► Précisions

Le compte 0220.31300.02 Prestation administrative - frais de poursuites qui se montait à 29'858.55 dans le compte 2023 est maintenant à 0.-.

Les charges pour le compte de l'administration générale sont relativement stables en comparaison avec les comptes 2023.

2

Ordre et sécurité publics - Défense

Compte de Fonctionnement		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre et sécurité publics- Défense						
140	Questions juridiques	3'000.00	11'500.00	3'000.00	11'500.00	7'131.65	11'572.82
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	8'300.00	6'300.00	8'300.00	6'300.00	6'271.28	5'905.30
161	Défense militaire	100.00		100.00		120.00	
162	Défense civile	20'890.00	100.00	52'390.00	100.00	41'343.75	12'389.95
1	Total Ordre et sécurité publics-	39'290.00	17'900.00	61'790.00	17'900.00	54'866.68	29'868.07

► Précisions

Il y a une diminution des charges pour la halle et l'abri PC à la suite du changement des matelas de l'abri PC et d'un nouveau four pour la cuisine en 2023 et 2024. Rien n'est prévu en 2025.

Il n'a pas été budgété de revenus pour la location de l'abri PC. Cependant, l'abri sera probablement loué par des troupes.

2025 sera la dernière année pour l'amortissement de l'abri PC (18'750.-)

3

Formation

Compte de Fonctionnement		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Formation						
212	Degré primaire	248'190.56	8'300.00	258'998.49	2'300.00	258'391.33	8'216.40
213	Degré secondaire I	130'479.61		128'808.22		131'253.31	
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	1'071.90		995.16		1'017.71	
220	Ecoles spécialisées	55'811.19		49'437.18		47'847.62	
2	Total Formation	435'553.26	6'300.00	435'938.05	2'300.00	438'489.97	8'216.40

► Précisions

Le budget de la formation provient des maîtresses (niveau primaire) et de la RCJU (niveau secondaire et plus). Les charges de l'enseignement sont relativement stables.

4

Culture - Sports - Loisirs- Eglise

Compte de Fonctionnement	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 Culture - Sports - Loisirs- Eglises						
312 Conservation des monuments historiques	750.00		750.00		745.85	
321 Bibliothèques	3740.00		3800.00		3740.00	
329 Culture	2000.00		2000.00		1'159.90	85.00
341 Sports	75255.00	5000.00	54'856.00	5000.00	146'213.70	6'392.00
342 Loisirs	5480.00	2000.00	5480.00	1'500.00	4'729.20	2'530.00
3 Total Culture - Sports - Loisirs-	87'825.00	7'000.00	67'086.00	6'500.00	156'588.65	11'007.00

► Précisions

Le budget est similaire aux comptes 2023 à l'exception de l'amortissement de la halle qui s'est terminé en 2023.

A la suite de la demande de plusieurs utilisateurs, le Conseil communal a prévu l'installation de stores dans la halle polyvalente pour éviter les reflets en fin de journée pour un montant de 25'000.-

5

Santé

Compte de Fonctionnement	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 Santé						
432 Lutte contre les maladies, autres	700.00		200.00		69.35	
433 Service médical scolaire	1'900.90		1'920.00		1'479.37	
490 Santé publique, non mentionnée ailleurs	1'200.00		800.00	400.00	700.00	
4 Total Santé	3'800.90		2'920.00	400.00	2'248.72	

► Précisions

La commune participe à 50% du financement du certificat de premiers répondant. La formation est donnée par RéaJura et organisée par le SIS.

6

Prévoyance sociale

Compte de Fonctionnement		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Prévoyance sociale						
531	Assurance-veillesse et survivants (AVS)		1'830.00		1'830.00		1'819.00
532	Prestation complémentaires à l'AVS / AI	111'017.00		111'708.00		107'778.00	
533	Prestation aux retraités	2'800.00		2'800.00		3'136.05	
545	Prestations aux familles	2'150.00		2'150.00		2'863.05	
559	Chômage	7'960.00		9'821.00		7'463.00	
572	Aide économique	27'100.00	100.00	51'100.00	100.00	66'735.90	17'054.80
579	Assistance, non mentionné ailleurs	130'275.00		103'467.00		98'222.05	
5	Total Prévoyance sociale	281'322.00	1'930.00	281'046.00	1'930.00	286'198.05	18'883.80

► Précisions

En 2025, il y aura un dossier d'aide sociale en moins. Cependant, les charges de l'action sociales augmentent de 30'000.-.

Le budget reste stable en comparaison avec le budget 2023.

7

Trafic et télécommunications

Compte de Fonctionnement		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Trafic et télécommunications						
615	Routes communales	95'860.00	7'000.00	105'030.00	20'000.00	65'860.40	16'753.80
622	Trafic régional et d'agglomération	5'700.00		5'700.00		5'739.15	
6	Total Trafic et télécommunications	102'360.00	7'000.00	110'730.00	20'000.00	71'599.55	16'753.80

► Précisions

Les routes communales seront dorénavant amorties. Cela représentait 18'000.- / année (8'000.- en 2025).

Éclairage public : 9'400.- sont budgétés pour les travaux complémentaires à la rue du Bout-Dessous.

La contribution BKW diminue selon le nouveau règlement (de 16'000. à 7'000.-). 8'000.- supplémentaires vont dans un autre compte (redevance à vocation énergétique).

8

Protection de l'environnement

Compte de Fonctionnement		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection de l'environnement -						
710	Approvisionnement en eau	136'475.00	116'501.00	121'160.00	114'001.00	113'070.07	115'788.60
720	Assainissement des eaux	50'200.00	88'100.00	48'200.00	68'100.00	44'919.00	68'779.80
730	Gestion des déchets	28'700.00	30'000.00	27'200.00	30'400.00	28'546.03	29'443.10
769	Lutte contre la pollution de l'environnement		8'000.00				
771	Cimetières, crématoires	11'000.00	600.00	1'500.00	600.00	352.80	
779	Protection de l'environnement, non	1'850.00		1'850.00		2'178.05	
7	Total Protection de l'environnement -	228'225.00	222'201.00	199'910.00	213'101.00	189'065.75	211'989.50

► Précisions

Service des eaux : les compteurs d'eau sont vieillissants. Il est prévu 7'000.- par année pour le changement de 10 compteurs d'eau (700.-/pièce).

10'000.- supplémentaires ont été anticipés pour les fuites d'eau toujours plus fréquentes.

Gestion des déchets : pas de changement par rapport au budget 2024.

Cimetière : un montant de 9'500.- est prévu pour installer un coin du souvenir au sein du cimetière.

9

Economie publique

Compte de Fonctionnement		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie publique						
812	Améliorations structurelles	7'021.00	5'600.00	12'821.00	5'600.00	9'615.65	4'962.20
820	Sylviculture	2'520.00	6'000.00	14'520.00	2'200.00	1'674.82	15'260.00
840	Tourisme	1'100.00		1'100.00		1'332.00	
8	Total Economie publique	10'641.00	11'600.00	28'441.00	7'800.00	12'622.47	20'222.20

► Précisions

Les chemins vicinaux seront dorénavant amortis. Cela représentait 9'300.-/année (3'500.- en 2025).

Le triage forestier prévoit un bénéfice pour 2025. Cela correspond à un revenu de 5'800.- pour la commune de Fahy.

10

Finances et impôts

Compte de Fonctionnement		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	Finances et impôts						
910	Impôts	5000.00	864680.55	5000.00	830683.40	19265.16	912474.16
920	Conventions fiscales						1'207.00
930	Péréquation financière et compensation		136301.00		157078.00		118932.00
961	Intérêts	18300.00	6630.00	18300.00	6630.00	16170.03	12253.09
963	Immeubles du patrimoine financier	3570.00	39300.00	3570.00	39300.00	5649.30	39581.80
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		70.00		70.00		79.25
9	Total Finances et impôts	26'870.00	1'046'981.55	26'870.00	1'033'761.40	41'084.49	1'084'527.30

► Précisions

Le budget prévoit une augmentation de 25'000.- des impôts des personnes physiques et de 10'000.- pour les impôts à la source.

La contribution du fond de péréquation financière va diminuer de 20'000.- par rapport à 2024.

11

11

Résultat (sans l'approbation du crédit)

Compte de Fonctionnement		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux avant le résultat		1'379'890.16	1'322'062.55	1'400'850.05	1'304'842.40	1'430'765.23	1'402'557.47
Perte			57'827.61		96'007.65		28'207.76
Totaux après le résultat		1'379'890.16	1'379'890.16	1'400'850.05	1'400'850.05	1'430'765.23	1'430'765.23

► La perte prévue est de 57'827.61.

Le Conseil communal a choisi de ne pas faire appel à la réserve budgétaire.

12

12

Résultat (avec l'approbation du crédit)

Compte de Fonctionnement	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux avant le résultat	1'379'000.16	1'322'062.66	1'409'050.05	1'304'942.40	1'430'765.23	1'402'557.47
Perte		57'027.01		96'007.05		28'297.76
Totaux après le résultat	1'379'000.16	1'379'089.16	1'409'050.05	1'400'950.05	1'430'765.23	1'430'765.23

Charge annuelles	
Intérêts annuels et amortissement	CHF 19'520
Entretien général	CHF 8'000
Gérance immobilière (4%)	CHF 2'600
Espaces verts	CHF 1'200
Matout	CHF 5'000
Total	CHF 30'120
Charges immédiates	
Frais de peinture, rafraîchissement	CHF 9'500
Total des charges	CHF 39'620

Revenus annuels	
Revenus locatifs	CHF 62'400
bénéfice annuel	CHF 22'780
Base de calcul	
Loyer	CHF 1'300
Charges	CHF 130
Total	CHF 1'430

► L'achat des maisons diminue la perte de 22'780 CHF.

Cela porte la perte du budget 2025 à 35'047 CHF.

Le Conseil communal a choisi de ne pas faire appel à la réserve budgétaire.

13

13

Questions

14

14